

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 22 MARS 2026

PRESENTS : Christian SCHOETTL, Isabelle ALAZARD, Etienne BERNOT, Marion AUCLAIR, Louis BERNOT, Célia BARRAU, Anatole CARTIER, Angélique CARDOSO, Olivier LABURTHE, Emeline CORUS, Jean-François LECLERCQ, Laurence FICAT, Alexandre MAIRESSE, Audrey GERAULT, Tiberiu MATEESCU

La séance est ouverte à 9H00

Secrétaire de séance : Madame Emeline CORUS

Il s'agit du conseil municipal d'installation suite à l'élection des conseillers municipaux au scrutin du 15 mars 2026.

DELIBERATIONS :

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- Délégations consenties au Maire,
- CCPL – désignations des délégués
- Syndicat de l'Orge – Désignation des délégués
- SIREDOM – désignation des délégués
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse – désignation des délégués
- CCPL – désignation des membres de la commission locale d'évaluations des charges transférées (CLECT),
- Nomination d'un correspondant défense au sein du conseil municipal

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire sortant ouvre la séance, fait l'appel et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu tous présents pour cette première réunion du conseil municipal.

Christian SCHOETTL étant le doyen de la séance, il devient président de séance et précise que l'élection du Maire va avoir lieu. Messieurs Jean-François LECLERCQ et Olivier LABURTHE sont désignés assesseurs, la secrétaire de séance est Emeline CORUS.

Seul Monsieur Christian SCHOETTL se porte candidat : les conseillers municipaux procèdent au vote à bulletin secret. Le dépouillement est opéré par les deux assesseurs. Monsieur Christian SCHOETTL obtient 14 suffrages, il y a un bulletin blanc. La majorité absolue étant de 8, Monsieur Christian SCHOETTL est élu au premier tour et immédiatement promulgué Maire de la Commune de JANVRY.

Monsieur Christian SCHOETTL prend la présidence du conseil municipal.

Il propose de procéder à l'élection des adjoints au Maire. La commune peut avoir jusqu'à quatre postes d'adjoints ; deux postes d'adjoints avaient été créés lors de la précédente élection ; il est décidé de créer trois postes d'adjoints pour le prochain mandat.

Une liste portée par Jean-François LECLERCQ, se porte candidate :

Jean-François LECLERCQ, Emeline CORUS et Olivier LABURTHE

Il est procédé à l'élection des adjoints ; les conseillers municipaux procèdent au vote à bulletin secret. Le dépouillement est opéré par les deux assesseurs. La liste portée par Jean-François LECLERCQ obtient 15 suffrages. La majorité absolue étant de 8, la liste portée par Jean-François LECLERCQ est élue au premier tour.

Jean-François LECLERCQ est élu 1^{er} adjoint au Maire,
Emeline CORUS est élue 2^{ème} adjointe au Maire,
Olivier LABURTHER est élu 3^{ème} adjoint au Maire.

Le Maire présente ensuite au conseil municipal la partie relative aux indemnités prévues pour le Maire et les adjoints. Une délibération est votée à l'unanimité pour approuver les indemnités du Maire au taux de 44,3% et celles des adjoints à 11,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Maire poursuit la séance par la lecture de la charte de l'élu local.

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Suite au renouvellement du conseil municipal, un certain nombre de représentants de la commune doivent être désignés auprès des organismes extérieurs.

Durant ce conseil municipal, des représentants de la commune sont désignés auprès de la Communauté de Commune du Pays de Limours, du SIREDOM, du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et enfin du Syndicat de l'Orge.

Pour la CCPL, les représentants sont désignés dans l'ordre du tableau : Christian SCHOETTL, titulaire et Jean-François LECLERCQ, suppléant.

Pour le Syndicat de l'Orge, Christian SCHOETTL est désigné délégué titulaire et Jean-François LECLERCQ, délégué suppléant.

Pour le SIREDOM, un titulaire et deux suppléants sont désignés : Christian SCHOETTL est désigné délégué titulaire ; Olivier LABURTHER et Louis BERNOT sont désignés délégués suppléants.

Pour le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, Christian SCHOETTL est désigné délégué titulaire et Anatole CARTIER, délégué suppléant.

Pour la Commission Locales d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT), Christian SCHOETTL est désigné délégué titulaire et Olivier LABURTHER, délégué suppléant.

Le Maire propose ensuite de passer une délibération qui permet de donner certaines délégations au Maire pour faciliter la gestion au quotidien de la commune. Il s'appuie sur la délibération qui avait été proposée lors du précédent mandat. Une délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur le maire précise à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement du conseil municipal, un correspondant défense doit être nommé : Célia BARRAU est nommée correspondant défense pour le nouveau mandat.

Le précédent mandat a débuté avec le Covid et le démarrage a été compliqué ; les bonnes pratiques n'ont pas pu être rapidement mises en œuvre. Sur ce nouveau mandat, afin de redynamiser le bénévolat et retrouver une attractivité pour les manifestations communales, le Maire sollicite les élus et souhaite qu'ils puissent répondre présents, à la mesure des vies privées respectives, dans les différentes commissions mais également dans les événements organisés par la commune.

Jean-François LECLERCQ souhaite qu'un conseiller municipal se porte candidat pour assurer un binôme en matière d'urbanisme.

Une présentation succincte des différentes commissions communales est faite par le Maire pour permettre aux élus de réfléchir à son implication future dans l'une de ces commissions. Il est précisé que certaines commissions sont obligatoires, d'autres sont facultatives mais permettent de faciliter la gestion de la commune. Les représentants de ces différentes commissions seront désignés lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 9H46

LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE

LE MARDI 14 AVRIL 2026 A 20H45